



Convention de partenariat consolidée par voie d'avenant

Entre

L'Université Lumière Lyon 2,

Sise 18 quai Claude Bernard 69365 Lyon cedex 07,

Représentée par sa Présidente, Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN,

ci-après désignée « Université Lumière Lyon 2 »

D'une part,

Et :

- Association Régionale pour la Formation, la Recherche et l'Innovation en Pratiques Sociales (ARFRIPS),

Sis 10 impasse Pierre Baizet CS 1042269338 LYON cedex 09

Représentée par son Directeur Éric FERRIER

ci après désignée « ARFRIPS »

- Ecole Rockefeller,

Sis 4 avenue Rockefeller - 69373 Lyon cedex 08

Représentée par son Directeur Général, M. Yannick GHENO

ci-après désignée « Ecole Rockefeller »

- OCELLIA Santé Social

Sis 20 rue de la Claire - 69009 Lyon

Représentée par sa Directrice générale, Mme Maryse BASTIN

ci-après désignée « Ocellia »

D'autre part,

Ci-après désignées collectivement « les Parties »,



Références :

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés en séance du 26 novembre 2021,

Vu l'arrêté d'accréditation en date du 20/07/2022, ayant pour objet l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux,

Vu le marché n° 3942 dont l'école Ocellia est attributaire,

Vu le contrat de sous-traitance entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'école Ocellia,

Préambule

Le Master « ANalyse et Conception de l'Intervention Sociale » (ANACIS) est un parcours de Master 1 et Master 2 de la mention Intervention et Développement Social (IDS) de l'Université Lumière Lyon 2.

Le champ d'action « intervention et développement social » recouvre des activités très diversifiées de lutte contre les différentes formes de précarité et d'inégalité. Il articule des missions de conduite et de conception de l'action, dans les domaines d'appellations plus ou moins contrôlées que sont le travail social, la protection de l'enfance, l'accompagnement social, le développement territorial, la participation citoyenne, la santé mentale, la prévention de la toxicomanie, le mal-logement, la lutte contre les violences conjugales, etc. Ses méthodes d'intervention sont fondées sur l'expérimentation de nouvelles formes de relation à autrui, faisant droit aux conceptions et aux capacités des personnes ou des groupes en situation de vulnérabilité.

La création de la mention IDS en 2016 a été ouverte dans un contexte de reconfiguration des enjeux, des structures et des métiers de l'intervention (augmentation sans précédent des situations de vulnérabilité, promotion des droits des personnes à l'habiter, à l'égalité, etc., extension des dispositifs d'action locale transversale, généralisation des protocoles d'action, montée en charge des modalités collectives d'accompagnement, etc.). En complémentarité avec les formations



centrées sur la gestion financière des politiques publiques, la mention IDS se donne comme objectif de contribuer au pilotage de ces missions complexes en appui sur les connaissances produites par la recherche en sciences humaines et sociales. Une activité de recherche qui ne doit jamais oublier de penser ses usages publics. C'est pourquoi la question de la circulation des savoirs entre le monde de la recherche universitaire et le monde des milieux professionnels est une préoccupation centrale de notre formation. La mention IDS est adossée au Centre Max Weber (UMR 5283) qui regroupe la quasi-totalité des enseignants chercheurs statutaires intervenants dans la mention.

La mention IDS comprend deux parcours : le parcours ANACIS et le parcours Politiques Sociales et Développement Territorial (porté par l'UFR Sciences Humaines et Sociales de l'Université Jean-Monnet). La mention IDS est copilotée par l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean-Monnet. 2 journées d'études sont organisées chaque année, alternativement par l'un et l'autre des parcours, et font l'objet d'un enseignement mutualisé, intitulé « l'enquête en partage ».

Le Master ANACIS a été créé en 2005 par convention avec le Collège Coopératif Rhône-Alpes¹, habilité à délivrer le Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) sous condition d'un partenariat avec l'université. Plusieurs modules de formation sont alors mutualisés entre les deux formations. En 2016, ANACIS a fusionné avec le parcours de master « PASSE » (Pilotage des Associations du Social et de la Santé en Europe), parcours optionnel créé en 2013 en partenariat avec l'Ecole Rockefeller et l'Association Régionale de Formation de Recherche et d'Innovation aux Pratiques Sociales - ARFRIPS) ainsi que la Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL) et la Haute Ecole Libre de Mosane (HELMO), toutes deux situées à Liège en Belgique. La présente convention scelle une nouvelle étape de l'ancrage du DEIS dans le Master. Dorénavant, la quasi-totalité des cours du Master 1 et 2 font partie intégrante du cursus DEIS. A partir de la rentrée universitaire 2022, le Master ANACIS rassemblera des étudiant.es de formation initiale, de formation continue et du Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS).

¹ Devenu Collège Coopératif Auvergne Rhône-Alpes le 12 juillet 2016. A compter du 1^{er} janvier 2020 le CCAURA a rejoint l'École de Santé Sociale du Sud-Est en 202, devenue ensuite Ocellia.



Le Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale forme des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale. Profil métissé, l'ingénieur social est un spécialiste des politiques publiques : il est appelé à conduire des recherches et des études-diagnostiques, à élaborer et expérimenter des dispositifs opérationnels et à conduire l'évaluation de leurs effets. Il travaille à partir d'une connaissance affinée des situations à transformer et met en œuvre une expertise qui prend en compte la complexité des contextes et des organisations.

Le croisement des connaissances professionnelles et des connaissances pluridisciplinaires lui permet d'analyser et de problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions/les pratiques professionnelles mises en œuvre, de proposer ou de conduire des programmes ou des projets complexes, de les évaluer et de mobiliser les ressources humaines nécessaires. Ses compétences l'appellent à occuper des fonctions dont l'agencement dépend des organisations qui l'emploie et qui s'articulent autour de l'expertise et du conseil, de la conception et du développement et de l'évaluation.

En outre, il existe un partenariat initié en 2016 avec l'Université Lumière Lyon 2, l'ARFRIPS et l'Ecole Rockefeller étendu depuis à d'autres écoles dont Ocellia autour d'un dispositif inédit de formation des étudiants préparant le DEAS (Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social) ou le DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé). Intitulé aujourd'hui « Enquête sociologique et intervention sociale », ce dispositif conduit à l'obtention d'un parcours de la Licence de sociologie. Le parcours de master ANACIS pouvant à son tour déboucher sur une thèse de doctorat en sociologie et sciences sociales, ce partenariat Université Lumière Lyon 2 - ARFRIPS - Ocellia - Ecole Rockefeller offre par conséquent un parcours de formation Licence/Master/Doctorat en « intervention sociale ».

De plus, la présente convention scelle une nouvelle étape dans le partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et Ocellia. Depuis septembre 2023, Ocellia attributaire du marché n° 3942 le 26/5/2023 par la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Egalité de la Polynésie Française dispense pour une durée de trois ans, la formation



au DEIS en Polynésie Française. C'est dans ce cadre que l'Université Lumière Lyon 2 et Ocellia renforcent leur partenariat pour la mise en œuvre du DEIS Polynésie Française. Les précédentes conventions organisaient déjà ce partenariat dans le cadre du Master Analyse et Conception de l'Intervention Sociale (ANACIS) et du diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) en métropole.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :



Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de :

- formaliser la volonté des parties d'instaurer un partenariat dans une perspective de relation à long terme, permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de recherche, d'aide à l'insertion professionnelle, d'intervention et d'organisation de tout événement dans le cadre des formations Master 1 et 2 Intervention et Développement Social (IDS), parcours ANALyse et Conception de l'Intervention Sociale (M1 et M2 ANACIS) et du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS).
- la mise en œuvre du Master 1 et 2 IDS-ANACIS et du DEIS pourra faire l'objet, chaque année, d'un avenant à la présente convention, qui aura pour objectif d'en préciser les aspects pédagogiques, logistiques et financiers.
- **Formaliser la volonté des parties : l'Université Lumière Lyon 2 et Ocellia d'instaurer un partenariat dans une perspective de relation à long terme, permettant de développer des avantages réciproques en collaborant à des activités pédagogiques et de recherche, d'aide à l'insertion professionnelle, d'intervention et d'organisation de tout événement dans le cadre du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) Polynésie Française.**
- **La mise en œuvre du DEIS Polynésie Française pourra faire l'objet, chaque année, d'un avenant à la présente convention, qui aura pour objectif d'en préciser les aspects pédagogiques, logistiques et financiers.**

Article 2 - Formations concernées

La présente convention concerne les formations suivantes :

- Master 1 et 2 Intervention et Développement Social (IDS), parcours ANALyse et Conception de l'Intervention Sociale (M1 et M2 ANACIS), diplôme de niveau 7 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), délivré par l'Université Lumière Lyon 2.
- Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS), diplôme d'Etat de niveau 7 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), délivré par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).
- **Master ANACIS-DEIS en Polynésie Française.**

Cette liste est non exclusive et pourra être étendue au cours du partenariat par voie d'avenant.



Article 3 - Actions de formation et pédagogiques

3.1. Détail des actions de formation pédagogiques

Dans le cadre du présent partenariat, Université Lumière Lyon 2, l'Ecole Rockefeller, l'ARFRIPS et Ocellia collaborent à travers un certain nombre d'actions pédagogiques au cours de l'année universitaire :

3.1.1. Programme de formation

La maquette pédagogique est annexée à la présente convention. (Annexe 1)

3.1.2. Animation de (CM et TD par ex)

Les interventions sont assurées par des intervenants titulaires de l'Université Lumière Lyon 2 ou des Ecoles partenaires (l'Ecole Rockefeller, l'ARFRIPS et Ocellia) et par des intervenants extérieurs choisis pour leurs compétences professionnelles. La liste des intervenants est annexée à la présente convention. Les parties s'autorisent à modifier cette annexe en concertation, sans obligation de visa.

3.1.3. Diplôme

Le diplôme est établi sous le sceau de l'Université Lumière Lyon 2 signé par sa Présidente, suivant les dispositions réglementaires relatives à l'édition des diplômes nationaux.

Le Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale est délivré par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

3.2. Lieu d'exécution

- Université Lumière Lyon 2 : Site Porte des Alpes, 5, avenue Pierre Mendès-France 69676 BRON Cedex
- L'ARFRIPS : 10 Imp. Pierre Baizet, 69009 Lyon
- L'Ecole Rockefeller : 4 Av. Rockefeller, 69008 Lyon
- Ocellia : Le Sémaphore - 20 rue de la Claire, 69009 Lyon



3.3. Détail des actions de formation pédagogiques en Polynésie Française

Dans le cadre du présent partenariat, l'Université Lumière Lyon 2 et Ocellia collaborent à travers un certain nombre d'actions pédagogiques au cours de l'année universitaire :

3.3.1. Programme de formation

La maquette pédagogique de la formation ANACIS-DEIS Polynésie Française est annexée à la présente convention. (Annexe 3)

La formation se déroule sur 3 ans. Elle comprend un enseignement théorique de 700 heures et une formation pratique de 175 heures sous la forme de séances de travail autonome et en groupe dans le cadre de l'étude de terrain. Les épreuves de certification ont lieu tout au long de la formation et viennent certifier chaque DC indépendamment.

3.3.2. Organisation pédagogique

Les interventions sont assurées par des intervenants titulaires de l'Université Lumière Lyon 2 ou de l'Ecole partenaire (Ocellia) et par des intervenants extérieurs choisis pour leurs compétences professionnelles. La liste des intervenants est annexée à la présente convention. Les parties s'autorisent à modifier cette annexe en concertation, sans obligation de visa.

3.3.2.1 Mise en œuvre des cours : distanciel - présentiel

Les contenus de formation théorique sont dispensés dans leur grande majorité en présentiel et en face-à-face, ainsi qu'en distanciel, par :

- des professionnels de terrain spécialisés et reconnus en tant qu'experts dans leur domaine ;
- des enseignants-chercheurs du monde universitaire de l'UPF
- des enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 (selon une volumétrie maximale de 84 heures) ;
- des formateurs expérimentés.

Dans la maquette pédagogique, le volume d'heures dispensées par des intervenants polynésiens est estimé aux 2/3 du temps total de formation. Cependant, quand l'expertise n'est pas disponible sur le territoire (que ce soit au niveau du sujet abordé ou au niveau de la méthodologie) ou tout simplement pour avoir accès à des points de vue différents et extérieurs, certaines interventions pourront être dispensées en distanciel par visioconférence.



Dans ce cas de figure, le responsable pédagogique Ocellia (hébergé à l'UPF) sera systématiquement présent sur place, a minima au début et à la fin de l'intervention, pour s'assurer du bon déroulement de l'intervention et pour participer, le cas échéant à l'animation du groupe.

3.3.2.2 Modalités pédagogiques : organisation par semestre

La formation DEIS s'articule autour de trois Domaines de Formations (DF) sur les trois ans de la formation. La répartition de ces trois domaines de formation répond à la nécessité d'accompagner les stagiaires au mieux dans l'acquisition des compétences associées et la préparation des certifications qui en attestent (Annexe 6).

3.3.3. Diplôme

Le diplôme ANACIS-DEIS est établi sous le sceau de l'Université Lumière Lyon 2 signé par la Présidence, suivant les dispositions réglementaires relatives à l'édition des diplômes nationaux.

Le Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale est délivré par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

3.4. Lieu d'exécution ANACIS-DEIS Polynésie Française

- Les contenus de formation théorique sont dispensés dans leur grande majorité en présentiel : Campus d'Outumaoro - Punaauia - B.P. 6570- 98702 Faa'a - Tahiti -Polynésie française.
- Certaines interventions pourront être dispensées en distanciel par visioconférence. Dans ce cas de figure, le responsable pédagogique Ocellia (hébergé à l'UPF) sera systématiquement présent sur place, a minima au début et à la fin de l'intervention, pour s'assurer du bon déroulement de l'intervention et pour participer, le cas échéant à l'animation du groupe

Article 4 - Obligations des parties :

L'Université Lumière Lyon 2 assure la coordination générale du Master et de la mention Intervention et Développement Social : sélection et inscription des étudiants ANACIS,



inscription des étudiants DEIS, organisation des modalités de contrôle des connaissances, programmation et coordination pédagogique.

L'Ecole Rockefeller, l'ARFRIPS et Ocellia : concourent à la sélection des étudiants, à l'enseignement, à la programmation et coordination pédagogique, à l'évaluation des connaissances.

Ocellia organise la sélection des étudiants du DEIS, l'inscription des étudiants DEIS à Ocellia, les enseignements et les épreuves de certification spécifiques du DEIS.

La coopération entre l'UFR ASSP et ses partenaires ARFRIPS, Ocellia et Ecole Rockefeller implique :

- Des conditions de collaboration des enseignants et des formateurs de chacun des établissements au dispositif de formation et de recherche ;
- L'accès des étudiants aux ressources pédagogiques et documentaires de chacun des établissements ;
- La mise à disposition de leurs locaux respectifs pour les enseignements du Master ;
- L'organisation d'un séminaire européen en partenariat avec la Haute Ecole de la Province de Liège et la Haute Ecole Libre de Mosane dans le cadre de leur Master Ingénierie et Action Sociale (MIAS) (conformément à la convention).

Article 4.1 Obligation des parties concernant la Polynésie Française

Ocellia s'engage à organiser les actions suivantes :

- La sélection des étudiants du DEIS, l'inscription des étudiants DEIS à Ocellia, les enseignements et les épreuves de certification spécifiques du DEIS.
- La coordination générale du DEIS Polynésie Française : sélection et inscription des étudiants DEIS, organisation des modalités de contrôle des connaissances, programmation et coordination pédagogique.

L'Université Lumière Lyon 2 s'engage à organiser les actions suivantes :

La concomitance de certains modules de formations du parcours de master ANACIS et du DEIS Polynésie Française sur 12 jours.

L'inscription des étudiants DEIS Polynésie Française au Master sur la troisième année de leur formation et la délivrance des diplômes. L'obtention du diplôme de Master est



automatique pour les étudiants sous réserve de la note de 15/20 obtenue au mémoire (UF1) et un minimum de 14/20 à l'écrit et par l'intermédiaire d'une passerelle le cas échéant.

En cas de non obtention de la note suffisante, une possibilité de passerelle du DEIS Polynésie Française vers le parcours de master ANACIS sera mise en place selon l'une des modalités suivantes :

- soit un allègement de la formation du Master 2 ANACIS : le candidat ne devra alors suivre que 6 jours d'enseignement complémentaires choisis avec le Directeur de mémoire et rédiger une postface à son mémoire de DEIS
- soit une validation d'acquis de toutes les UE du M2 ANACIS à l'exception du mémoire qui devra être validé en M2.

Article 5 - Dispositions financières

Le montant des contributions de chacune des parties sera défini dans l'annexe financière jointe à la présente convention qui fera l'objet d'un avenant annuel. (Annexe 2)

Concernant la formation ANACIS-DEIS Polynésie Française, les interventions assurées par les enseignants chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 seront refacturées annuellement à Ocellia sur la base des montants indiqués en annexe de la présente convention.

Ocellia prendra en charge les frais de déplacement si l'intervention a lieu en présentiel. Le détail des volumétries et coûts des prestations réalisées par l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre du DEIS Polynésie Française est joint en Annexe 7.

Article 6 - Procédure d'allègement

Les titulaires du Master ANACIS bénéficient d'un allègement pour l'obtention du DEIS dont les modalités sont définies dans l'annexe pédagogique. (Annexe 1)

Pour les enseignements dispensés aux titres de la formation ANACIS-DEIS en Polynésie Française les titulaires du DEIS bénéficient d'un allègement pour l'obtention du Master



ANACIS sous réserve de l'obtention de la note au mémoire égale ou supérieur à 15/20 à la note finale ainsi qu'une note supérieure ou égale à 14/20 à l'écrit.

Article 7 - Actions de communication et événements

7.1. Evènements organisés par l'Université Lumière Lyon 2

Les partenaires s'engagent à participer aux événements organisés par l'Université lorsque l'Université Lumière Lyon 2 les sollicite, en particulier et de manière non exhaustive :

- participation à des tables rondes
- participation en tant qu'intervenant à des forums
- participation à des temps de rencontre entre acteurs du monde universitaire et des établissements relevant de l'intervention sociale, favorisant la découverte réciproque des environnements, missions, métiers et méthodes

Les partenaires s'engagent à faire intervenir des personnes qualifiées au regard du contenu et du niveau d'expertise attendu pour chaque événement.

7.2. Communication

Les parties se concerteront pour la promotion et la communication autour de ces événements et plus globalement de ce partenariat et des actions qui en découlent.

L'ARFRIPS, l'Ecole Rockefeller, Ocellia et l'Université Lumière Lyon 2 s'engagent en particulier à faire mention du partenariat sur leurs sites Internet respectifs. Les logos et sigles devront respecter les chartes graphiques de chacune des parties.

Les documents et supports comportant les logos, sigles et mentions relatives au partenariat devront être communiqués préalablement à leur diffusion à chacun des partenaires pour information et aval le cas échéant (respect du droit des marques et de la propriété intellectuelle).

7.3. Propriété intellectuelle

Le cas échéant



Article 8 - Evaluation du partenariat

Les parties se rencontreront au moins annuellement pour établir le diagnostic de l'année écoulée et définir les objectifs de l'année suivante ainsi que les actions qui en découlent pour les parties.

Si les maquettes pédagogiques étaient amenées à être modifiées pendant la durée prévue de la convention, chaque Partie s'engage à procéder aux modifications nécessaires par avenant.

Article 9 - Durée - modification - résiliation

La présente convention prend effet à compter de la mise en place de la nouvelle accréditation (rentrée universitaire 2022).

Elle est conclue jusqu'à la fin de l'année universitaire 2026-2027.

[Les clauses présentes dans la convention qui concernent la formation ANACIS-DEIS en Polynésie Française prendront fin à l'issue de l'année universitaire 2025-2026. L'avenant pourra être reconduit d'une année afin de permettre la diplomation des étudiants engagés dans le cursus.](#)

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 60 jours. Elle peut également être résiliée de plein droit, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas d'inobservation des clauses qu'elle contient, après mise en demeure restée infructueuse pendant le délai d'un mois, sans préjudice des dommages et intérêts auxquelles la partie lésée peut avoir droit.

Au cas où il serait mis fin à cette convention, les étudiants inscrits dans la formation doivent avoir la possibilité de compléter et finir leur programme.

Article 10 - Litiges

Les parties s'engagent à chercher en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une



instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif du défendeur sera compétent.

Fait à Lyon, en quatre exemplaires originaux, le

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN



La Directrice générale d'Ocellia
Madame **Maryse BASTIN**



Le Directeur général de l'Ecole Rockefeller
Monsieur Yannick GHENO



Le Directeur de l'ARFRIPS
Monsieur **Éric FERRIER**

ANNEXE 1 : Annexe pédagogique

1 - Maquettes des enseignements

MASTER 1 « Analyse et Conception de l'Intervention Sociale » (ANACIS)

CODE LISTE	ETAT MUT°	PROPRIETE	CODE APOGEE	NATURE	LIBELLE	H PRESENTIEL	COEFF	ECTS
M1AIXA1			41AIXA1	CHOI	1 SEMESTRE 1 AU CHOIX >>			
M1KSEMOB			41KSEMOB	PER	SEMESTRE 1 MOBILITE			30
M1AIASA1			41AIASA1	PER	SEMESTRE 1			30
M1AIAUA1			41AIAUA1	UE	APPROCHES DE L'INTERVENTION SOCIALE 1			12
	Porteur	Obligatoire	41AIAA01	TD	Nouveaux paysages de l'intervention sociale	18	1	
	Porteur	Obligatoire	41AIAA02	TD	Introduction au diagnostic de territoire	18	NN	
	Porteur	Obligatoire	41AIAA03	JECM	Enquête en partage	6	NN	
M1AIXB1			41AIXB1	CHOI	1 enseignement au choix parmi >>			
	Mut+ext	Option	41AAAA01	CM	Théories sociologiques 1	21	1	
	Mut+ext	Option	41AAAA02	CM	Tendances actuelles de la sociologie	21	1	
M1AIAUB1			41AIAUB1	UE	METHODOLOGIE 1			10
	Porteur	Obligatoire	41AIAB01	TD	Atelier méthodologique	18	1	
	Porteur	Obligatoire	41AIAB02	TD	Atelier projet de recherche (Autobiographie ou Atelier projetie raisonnée, rapport au terrain...)	18	NN	

M1AIAUC1	41AIAUC1	UE	ENQUETE COLLECTIVE 1	5			
Porteur	Obligatoire	41AIAC01	TD	Mise en œuvre de l'étude	18	1	
Porteur	Obligatoire	41AIAC02	PROJSUIV	Pratique de terrain	88	NN	

M1AIAUD1	41AIAUD1	UE	LANGUE OU OPTION	3			
		CHOI	1 enseignement au choix parmi >>				
Porteur	Option	41AIAD01	TD	Anglais pour FI	20	1	
Porteur	Option	41AIAD02	TD	Accompagnement spécifique FC DEIS	20	NN	

M2AIAXA1	42AIAXA1	CHOI	1 SEMESTRE 2 AU CHOIX >>					
M2KSEMOB	42KSEMOB	PER	SEMESTRE 2 MOBILITE					30

M2AIASA1	42AIASA1	PER	SEMESTRE 2					30
-----------------	-----------------	------------	-------------------	--	--	--	--	-----------

M2AIAUA1	42AIAUA1	UE	REGARDS SOCIOLOGIQUES SUR L'INTERVENTION SOCIALE 1					10	
Porteur	Obligatoire	42AIAA01	TD	Regards sociologiques sur l'intervention sociale 1			18	1	
Porteur	Obligatoire	42AIAA02	TD	Organisation, Institutions, dispositifs, parcours, régulations			18	NN	
Porteur	Obligatoire	42AIAA03	TD	Evaluation des politiques publiques			18	NN	
Mut+ext	Obligatoire	42AIAA04	JECM	Enquête en partage			6	NN	

M2AIAUB1	42AIAUB1	UE	METHODOLOGIE 2					5	
		CHOI	1 enseignement au choix parmi >>						
Porteur	Option	42AIAB01	TD	Atelier méthodologique : option analytique			18	1	
Porteur	Option	42AIAB02	TD	Atelier méthodologique : option ingénierie			18	1	

M2AIAUC1	42AIAUC1	UE	ENQUETE COLLECTIVE 2					5	
		CHOI	1 enseignement au choix parmi >>						
Porteur	Option	42AIAC01	TD	Finalisation étude de terrain (FI + ANACIS-DEIS)			18	1	
Porteur	Option	42AIAC02	TD	Atelier projet de recherche bis (ANACIS FC)			18	NN	
Porteur	Option	42AIAC03	PROJSUIV	Pratique du terrain			44	NN	
Porteur	Option	42AIAC04	PROJSUIV	Pratique du terrain			44	NN	

M2AIAUD1	42AIAUD1	UE	DEVELOPPEMENT SOCIAL ET POUVOIR D'AGIR					10
-----------------	-----------------	-----------	---	--	--	--	--	-----------



Porteur Obligatoire

42AIAD01

TD

Espaces de l'intervention sociale, politique de la ville, développement social local

18

1

Porteur Obligatoire

42AIAD02

TD

Droit, gouvernance, projet

18

NN

MASTER 2 « Analyse et Conception de l'Intervention Sociale » (ANACIS)

CODE LISTE	ETAT MUT°	PROPRIETE	CODE APOGEE	NATURE	LIBELLE	H PRESENTIEL	COEFF	ECTS
M3AIXA1			53AIXA1	CHOI	1 SEMESTRE 3 AU CHOIX >>			
M3KSEMOB			53KSEMOB	PER	SEMESTRE 3 MOBILITE			30
M3AIASA1			53AIASA1	PER	SEMESTRE 3			30
M3AIASA2								
M3AIAUA1			53AIAUA1	UE	APPROCHES DE L'INTERVENTION SOCIALE 3			12
	/	Obligatoire	53AIAA01	TD	Analyse des pratiques professionnelles	18	suiv	
	/	Obligatoire	53AIAA02	TD	Action communautaire, Aller-vers, expertise	18	suiv	
	/	Obligatoire	53AIAA03	TD	Profession professionnalité	18	suiv	
	Porteur	Obligatoire	53AIAA04	JECM	JE 3 Enquête en partage	6	1	
M3AIAUB1			53AIAUB1	UE	METHODOLOGIE 3			5
				CHOI	1 enseignement au choix parmi >>			
	/	Option	53AIAB01	TD	Atelier méthodologique 3 : analytique	18	1	
	/	Option	53AIAB02	TD	Atelier méthodologique 3 : ingénierie	18	1	
M3AIAUC1			53AIAUC1	UE	CONDUITES REFLEXIVES DE L'INTERVENTION			10
	/	Obligatoire	53AIAC01	TD	Care, éthique, travail émotionnel	18	suiv	
	/	Obligatoire	53AIAC02	TD	Outils de gestion	18	1	
M3AIAUD1			53AIAUD1	UE	LANGUE OU OPTION			3
				CHOI	1 enseignement au choix parmi >>			
	/	Option	53AIAD01	TD	Anglais pour FI	20	1	
	/	Option	53AIAD02	TD	Accompagnement spécifique FC	20	suiv	

M3AIAUE 1		53AIAUE1	UE	FORMATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE				0
UE Facultative (FI uniquement)								
/	Obligatoire	53AIAE01	STSUIV	Élaboration du projet de stage	12	suiv		

M4AIAXA 1		54AIAXA1	CHOI	1 SEMESTRE 4 AU CHOIX >>				
M4KSEMO B		54KSEMOB	PER	SEMESTRE 4 MOBILITE				30

M4AIASA1		54AIASA1	PER	SEMESTRE 4				30
----------	--	----------	-----	------------	--	--	--	----

M4AIAUA 1		54AIAUA1	UE	REGARDS SOCIOLOGIQUES SUR L'INTERVENTION SOCIALE 4				10
/	Obligatoire	54AIAA01	TD	Sociologie publique, sociologie de l'enquête	12	NN		
Mut+ext	Obligatoire	54AIAA02	JETD	Séminaire Européen	18	NN		
/	Obligatoire	54AIAA03	TD	Regards sociologiques sur l'intervention sociale 2	18	1		
/	Obligatoire	54AIAA04	TD	Savoirs expérimentiels	18	NN		
Mut+ext	Obligatoire	54AIAA05	JECM	Enquête en partage	6	NN		

M4AIAUB 1		54AIAUB1	UE	METHODOLOGIE 4				5
CHOI 1 enseignement au choix parmi >>								
/	Option	54AIB01	TD	Atelier méthodologique 4 écriture de l'analyse : analytique	18	1		
/	Option	54AIB02	TD	Atelier méthodologique 4 écriture de l'analyse : ingénierie	18	1		

M4AIAUC 1		54AIAUC1	UE	REALISATION D'UN MEMOIRE DE RECHERCHE				10
/	Obligatoire	54AIAC01	MEMSUIV	Réalisation et soutenance d'un mémoire de recherche	150	4		

M4AIAXB 1		54AIAXB1	CHOI	1 enseignement au choix parmi >>				
--------------	--	----------	------	----------------------------------	--	--	--	--

/	Option	54AIAC02	TD	Atelier écriture de la recherche: Analytique	18	NN	
/	Option	54AIAC03	TD	Atelier écriture de la recherche : Ingénierie	18	NN	
/	Option	54AIAC04	TD	Accompagnement spécifique FC	20	NN	
M4AIAUD 1		54AIAUD1	UE	DEVELOPPEMENT SOCIAL ET POUVOIR D'AGIR			5
				1 bloc d'enseignements au choix parmi >>			
M4AIAXC 1		54AIAXC1	CHOI	FI			
/	Obligatoire	54AIAD01	STSUIV	Stage	150	1	
Porteur	Obligatoire	54AIAD02	STSUIV	suivi stage	18	NN	
M4AIAXD 1		54AIAXD1	CHOI	FC			
/	Obligatoire	54AIAD03	FCSUIV	Accompagnement spécifique FC	20	NN	

2- CONCOMITANCE ANACIS-DEIS - Tableau détaillé

	S1		S2		S3		S4		Total par sous UF
	Intitulé	Nb heure	Intitulé	Nb heure	Intitulé	Nb heure	Intitulé	Nb heure	
UF1.1					Regards sociologiques sur l'intervention sociale 2	18	Sociologie publique, sociologie de l'enquête	12	84
					Care, éthique, travail émotionnel	18	Savoirs expérimentiels	18	
							Analyse des pratiques professionnelles	18	
UF1.2							Séminaire Européen	18	18
UF1.3	Enquête en partage	6	Enquête en partage	6	JE 3 Enquête en partage	6	Enquête en partage	6	154

	Atelier méthodologique	18	Atelier méthodologique : option ingénierie	18	Atelier méthodologique 3 : ingénierie	18	Atelier méthodologique 4 écriture de l'analyse : ingénierie	18	
	Accompagnement spécifique FC DEIS	20			Accompagnement spécifique FC	20	Atelier écriture de la recherche : Ingénierie	18	
UF2.1	Nouveaux paysages de l'intervention sociale	18	Espaces de l'intervention sociale, politique de la ville, développement social local	18					54
	Introduction au diagnostic de territoire	18							
UF2.3									0
UF2.3	Atelier projet de recherche (Autobiographie ou Atelier prothèse raisonnée, rapport au terrain...)	18	Regards sociologiques sur l'intervention sociale 1	18					126
	Mise en œuvre de l'étude	18	Organisation, Institutions, dispositifs, parcours, régulations	18					
			Evaluation des politiques publiques	18					
			Finalisation étude de terrain (FI + ANACIS-DEIS)	18					
			Droit, gouvernance, projet	18					
UF3.1					Action communautaire, Aller-vers, expertise	18			54



					Profession professionnalité	18			
					Outils de gestion	18			
UF3.2									0
Total par semestre		116		132		134		108	490

3 - Programmation ANACIS 13

Dates des regroupements ANACIS 13 Semestres 1, 2,3 et 4 (2023/2024)
Dates indicatives sous réserve de modification
Du 08/09/2022 au 09/09/2022 et 16/09/2022
Du 22/09/2022 au 23/09/2022 et 30/09/2022
Du 06/10/2022 au 07/10/2022 et 14/10/2022
Du 20/10/2022 au 21/10/2022 et 28/10/2022
DU 09/11/2022 au 10/11/2022
Du 17/11/2022 au 18/11/2022
Du 24/11/2022 au 25/11/2022
Du 01/12/2022 au 02/12/2022
Du 08/12/2022 au 09/12/2022
Du 15/12/2022 au 16/12/2022
Du 04 au 06/01/2023 et 31/01/2023
Du 01 au 03/02/2023
Du 15 au 17/03/2023
Du 12 au 14/04/2023
Du 03 au 05/05/2023
Du 06 au 09/06/2023
Du 28 au 30/06/2023
Du 06 au 08/09/2023
Du 04 au 06/10/2023
Du 08 au 10/11/2023
Du 06 au 08/12/2023
Du 03 au 05/01/2024
Du 31/01 au 02/02/2024
Du 06 au 08/03/2024



Du 03 au 05/04/2024
Du 15 au 17/05/2024
Du 05 au 07/06/2024
Du 03 au 05/07/2024

4 - Liste des intervenants

Intervenants UFR ASSP : Bertrand Ravon, Anne-Sophie Haeringer, Nicolas Chambon, Benoît Eyraud, Marie-Clémence Lepape, Isabelle Mallon, Bruno Milly, Thomas Bonnet, Magali Robelet.

Intervenants Ocellia : Fleur Guy, Sandrine Amaré, Julie Moutard, Cédric Sadin-Cesbron.

Intervenants ARFRIPS : Emmanuel Saulnier, Anne-Elisabeth Muller, Frédéric Ménneret, Sarah GOMEZ

Intervenant Ecole Rockefeller : Béatrice Deries.

Cette liste est non exhaustive et pourra être complétée en fonction des besoins pédagogiques.

5 - Modalités d'allègement pour l'obtention du DEIS par les titulaires du Master ANACIS

Les étudiants diplômés du parcours ANACIS du Master IDS qui souhaitent s'inscrire au DEIS bénéficieront d'allègements, en fonction du cursus suivi pendant le Master :

- Les étudiants inscrits au parcours ANACIS en formation initiale bénéficieront d'un allègement partiel de l'UF1 Production de connaissance avec un complément de formation sur l'ingénierie sociale en vue de la présentation au Diplôme d'Etat, d'un allègement total des contenus de formation relevant de l'UF2 Conception et conduite d'action, sous réserve de validation de la certification au cours de leur Master, et devront suivre les cours de l'UF3 Communication et ressources humaines et valider la certification associée.
- Les étudiants inscrits au parcours ANACIS en formation continue bénéficieront d'un allègement partiel de l'UF1 Production de connaissance avec un complément de



formation sur l'ingénierie sociale en vue de la présentation au Diplôme d'Etat, d'un allègement partiel des contenus de formation relevant de l'UF2 Conception et conduite d'action avec nécessité de valider la certification associée, et devront suivre les cours de l'UF3 Communication et ressources humaines et valider la certification associée.

Tableau récapitulatif des allègements :

	UF1	UF2	UF3
Parcours ANACIS FI	Allègement partiel	Allègement total (sous réserve de validation de la certification)	Pas d'allègement
Parcours ANACIS FC	Allègement partiel	Allègement partiel	Pas d'allègement

ANNEXE 2 : Annexe budgétaire et financière

Droits d'inscriptions des étudiants en formation Continue :

DROITS D'INSCRIPTION										
Tarif	Type de dispositif	Volume horaire	Tarif de la formation	Nombre inscrits	Total	Tarif horaire	Taux d'absentéisme (en %)	Recettes (avec absentéisme)	Tarif horaire avec absentéisme	Commentaire/description du tarif
FORMATION INITIALE										
Droits d'inscription nationaux			243 €	10	2 430 €					
FINANCEMENTS PROPRES										
TARIF 1	Formation continue	374	5 500 €	15	82 500 €	15 €	25%	61 875 €	11 €	ANACIS FC
TARIF 2	Formation continue	476	7 140 €	15	107 100 €	15 €	25%	80 325 €	11 €	DEIS FC
TARIF 3			243 €	15	3 645 €	0 €		3 645 €	0 €	Droits nationaux ANACIS
TARIF 4			243 €	15	3 645 €	0 €		3 645 €	0 €	Droits nationaux DEIS
TARIF 5					0 €	0 €		0 €	0 €	
TARIF 6					0 €	0 €		0 €	0 €	
TARIF 7					0 €	0 €		0 €	0 €	
TARIF 8					0 €	0 €		0 €	0 €	
TARIF 9					0 €	0 €		0 €	0 €	
TARIF 10					0 €	0 €		0 €	0 €	
Total droits d'inscription payés				60	196 890 €	15 €		149 490 €	0 €	

Conformément à la politique tarifaire de l'Université Lumière Lyon 2, les droits d'inscription des étudiants inscrits en Master ANACIS s'élèvent à 5500€ + Droits d'inscription en master pour l'ensemble de la formation.

Le même taux horaire est appliqué pour les inscriptions en DEIS à l'Université (soit 15€/ heure d'enseignement). Les étudiants DEIS bénéficient de 476 heures d'enseignements à l'Université. Soit un total de 7140€ par étudiant. Ces droits d'inscription concernent les étudiants inscrits à Ocellia, présents le jour de la rentrée et hors suspension et abandon de formation conformément aux Conditions Générales de Vente d'Ocellia. Un bilan des heures de présence des étudiants DEIS sera établi à la fin de la formation.

Les frais de gestion d'Ocellia (coordination de la formation, location de salles, organisation des épreuves, suivi administratif...) seront déduits de la facturation à hauteur de 20%.

Le montant des droits d'inscription reversés par Ocellia fera l'objet d'une facture adressée par l'Université Lumière Lyon 2 à Ocellia.

ANNEXE 3 : Programme pédagogique DEIS Polynésie Française

UF	Année universitaire 2023-2024		Année universitaire 2024-2025		Année universitaire 2025-2026		Total en heures							
	S1	S2	S3	S4	S5	S6								
	Temps pédagogiques (journées de rentrée et de bilan de fin d'année)						3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	21	21
UF1 Production de connaissances	UF1.1 Outils conceptuels d'analyse								35				35	77
	UF1.2 Langues, cultures et civilisations									42			42	35
	UF1.3 Démarches de recherche en sciences h						35	42					35	161
									35	7			42	
										21			21	
											7	14	21	
UF2 Conception et conduite d'actions	UF2.1 Politiques sociales						21						21	70
	UF2.2 Epistémologie							28					28	56
	UF2.3 Ingénierie						35			21			21	133
													35	
													42	
													56	
UF3 Communication et Ressources humaines	UF3.1 Gestion et dynamiques des ressources humaines										28	28	56	112
	UF3.2 Information et communication											56	56	35
											14		14	
												21	21	
													14	
	Total en heures						255,5		234,5			210	700	700
	Total en jours						36,5		33,5			30	100	100



ANNEXE 4- Liste des intervenants ANACIS DEIS Polynésie Française

Mélodie Breton, Organisation communautaire et droits des femmes.

Nicolas Chambon, Santé mentale et migration.

Bertrand Ravon, Faire institution : établissements, dispositifs, parcours.

Antoine Guillet, Le service social face au mal-être au travail.

Elisa Boutin, L'approche collective et le Développement social local.

Fabien Bressan, Politique de la ville et participation citoyenne.

Fleur Guy, Espaces de la protection de l'enfance.

Mathias Seguin, Sociologie contemporaine.

Bertrand Ravon, Méthodologie de recherche (jury).

Bertrand Ravon, Profession et professionnalités.

Bertrand Ravon, Ethique du care.

Bertrand Ravon, Master class / discussions à partir de recherches locales.

Julie Moutard, Ce que font faire les savoirs expérientiels dans les formations sociales.

Anne-Elisabeth Muller, Production et transmission des savoirs expérientiels dans les formations sociales.

C. Texier, L'eupérisation des formations en travail social.

Marc Uhry, la lente construction de l'Europe sociale : cadre juridique, lignes politiques, opportunités financières".

Benoit Eyrault, Convention de l'ONU et droit des personnes handicapées.

Nicolas Berut, Le Logement d'abord sans frontières : FEANTSA, Housing First Europe Hub.

ANNEXE 5 - Contrat de sous-traitance Polynésie Française

CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE dans le cadre d'un Marché Public

Entre les soussignés :

1.1. OCELLIA – désignée comme « Co-traitant du marché »

Association régie par la loi de 1901 représentée par sa Directrice Générale, Elisabeth JUNET,
Siège social : Immeuble *Le Sémaphore* - CP 320 - 20 rue de la Claire - 69337 LYON Cedex 09.
Coordonnées téléphoniques et mail : 04-78-83-40-88 – f.hiblot@ocellia.fr ou
i.bergese@ocellia.fr N° déclaration d'activité : 82.69.00313.69 auprès du Préfet de la région
Rhône-Alpes
SIRET : 302 938 832 00045 – NAF 8542Z
d'une part,

et

UNIVERSITE LUMIERE LYON II

1.2. UFR ASSP (Unité de Formation et de Recherche Anthropologie, Sociologie et Science Politique) – désigné(e) comme « Sous-Traitant »

Représentée par sa Présidente, Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN
Forme juridique : EPSCP - Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et
professionnel Adresse : Campus Porte des Alpes - Bâtiment H - 5, avenue Pierre Mendès-France 69676
BRON Cedex SIRET : 196 917 751 000 14
APE : 8542Z
d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRESTATION DE FORMATION PONCTUELLE

Ocellia est titulaire du marché public n°3942 attribué le 26/5/2023 par la **Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) de Polynésie Française – désigné comme « Commanditaire »** - pour une action de

1.3. Formation au Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) dans le secteur social et médico-social.



La tranche ferme réalisée (sélection des candidats) a permis d'affermir la tranche conditionnelle du marché (mise en œuvre du parcours).

Ocellia sous-traite une partie des interventions de la tranche conditionnelle du marché à l'UFR-ASSP de l'Université Lumière Lyon II.

Une déclaration de sous-traitance (LC4) a été établie par Ocellia et le Sous-traitant dans ce sens et signée ou tacitement validée par le Commanditaire.

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

Le marché a été notifié par le Commanditaire à Ocellia le 26/5/2023 pour une période initiale d'un an, reconductible deux fois.

Le présent contrat de sous-traitance est établi pour la durée totale du marché, reconductions comprises, pour couvrir les trois années scolaires du cursus de formation au DEIS (septembre 2023 à juin 2026).

Il cessera de plein droit à son terme.

ARTICLE 3 : INTERVENTIONS DU SOUS-TRAITANT

3.1 - Nature et volumétrie maximale des interventions :

Les prestations suivantes sont confiées au Sous-traitant par Ocellia :

L'UFR ASSP organise des interventions spécifiques pour une volumétrie totale de 84 heures (12 journées) réalisées sur les trois années scolaires du parcours DEIS, soit :

- La concomitance de certains modules de formations du parcours de master ANACIS et du DEIS Polynésie Française sur 12 jours,
- L'inscription des étudiants DEIS Polynésie Française au Master sur la troisième année de leur formation,
- L'obtention du diplôme de Master IDS mention ANACIS pour les étudiants du DEIS Polynésie Française, sous réserve de la note obtenue à leur mémoire.

3.2 – Engagements du sous-traitant :

Le Sous-traitant s'engage à :

- mettre en œuvre tous ses moyens et capacités, tant sur le contenu que sur les jours et horaires définis, pour réaliser les prestations confiées,
- **émarger et faire émarger les apprenants via l'outil SoWeSign et/ou sur des feuilles d'émargement-papier fournies par Ocellia,**
- animer la formation dans le respect des objectifs fixés par le Commanditaire et Ocellia,
- animer personnellement la formation, sauf en cas de situation exceptionnelle, et uniquement après accord d'Ocellia,
- communiquer ses besoins en matériel (projecteur, tableau, photocopies de supports...) à Ocellia au moins 10 jours avant le début de la formation,
- assurer l'évaluation des stagiaires à l'issue de l'action de formation, afin de permettre à Ocellia d'établir les attestations de fin de formation prévues à l'article L.6353-1 du Code du travail,
 - informer Ocellia sans délai de tout problème pouvant affecter la bonne réalisation de ses prestations (absentéisme, perturbations, défaillance matérielle...),
 - participer, en tant que de besoin et sur consignes d'Ocellia, aux réunions de préparation / jurys d'examen / remises de diplôme...

Enfin, à **aucun moment le sous-traitant ne créera de relation contractuelle directe avec le Commanditaire**. En effet, Ocellia demeure l'unique responsable, vis-à-vis du Commanditaire, de l'exécution des prestations faisant l'objet du marché public, y compris des prestations sous-traitées. Le recours à la sous-traitance ne fait naître aucun lien contractuel direct entre le Commanditaire et le Sous-traitant. Cette absence de lien contractuel entre le Commanditaire et le Sous-traitant a pour conséquence que le commanditaire ne peut pas commander de prestations directement au Sous-traitant.



3.3 - Supports pédagogiques et propriété intellectuelle :

- Tous les documents pédagogiques (programme de formation détaillé avec le volume d'heures par séquence, supports de cours, tout document remis aux stagiaires...) sont mis en forme selon la charte graphique d'Ocellia (logo et présentation).
- Le Sous-traitant transmet à Ocellia une copie de chaque document pédagogique au moins 10 jours avant son intervention.





- Dans le cadre de l'engagement d'Ocellia pour l'environnement, les supports fournis pour les formations sont des supports dématérialisés. Seuls les documents nécessaires aux travaux en groupes, travaux pratiques, quizz sont photocopiés.
- Les supports pédagogiques et tout autre conception pédagogique restent la propriété du Sous-traitant. Ocellia s'engage à ne les exploiter que pour l'action de formation prévue par le marché en cours.
- Le Sous-traitant dispose d'une propriété intellectuelle et/ou artistique sur le contenu de sa formation. Ocellia s'engage à ne pas reproduire ni diffuser ce contenu sans l'accord du Sous-traitant.
- Sauf disposition contraire du Commanditaire, le Sous-traitant pourra utiliser son ordinateur personnel ou apporter ses supports informatiques (Clé USB, CD Rom...).

1.4. De son côté, Ocellia assure :

- La relation avec le Commanditaire et les autres partenaires éventuels du marché public,
- Les prestations du marché ne relevant pas de la sous-traitance,
- La gestion administrative, financière et logistique de l'action de formation dans le cadre du marché public.
- Ocellia demeure seul responsable sur le plan pédagogique vis-à-vis des apprenants et du commanditaire,
- Ocellia préviendra le Sous-traitant en cas d'annulation ou de report de ses interventions.

3.4 - Calendrier de réalisation du sous-traitant :

Le calendrier des interventions est établi par le Commanditaire et Ocellia.

Il permet de garantir au Commanditaire le respect des délais légaux de la formation.

Toute demande de changement dans le calendrier de réalisation du fait du Sous-traitant devra être acceptée par Ocellia au préalable et déclarée suffisamment en amont pour respecter les conditions et délais de prévenance du Commanditaire.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Les conditions financières de sous-traitance sont annexées au présent contrat dans le document

1.5. « Volumétries et Coûts ».

Conformément à la déclaration de sous-traitance (LC4) et aux conditions de paiement (EC2) acceptées par le Commanditaire, **le Sous-traitant établira sa facture :**

- à l'ordre d'Ocellia si le montant de l'ensemble des prestations facturées est inférieur à 8 380 € (1 million de FCFP),

OU

- à l'ordre de la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) de Polynésie Française si le montant de l'ensemble des prestations facturées est égal ou supérieur à 8 380 € (1 million de FCFP). La facture devra être validée au préalable par Ocellia.

La facture du sous-traitant devra rappeler les références et objet du marché ainsi que le détail des prestations facturées.

1.6. Les factures devront être transmises dans un délai maximum de 3 mois après la dernière prestation réalisée.

Pour le règlement par Ocellia de sa prestation, le Sous-traitant devra obligatoirement joindre toutes les pièces justificatives exigées par le Commanditaire, soit :

- Les émargements correspondant à ses heures d'intervention, dûment signés par les participants et le sous-traitant,
- Les justificatifs originaux de frais de séjours et de déplacements le cas échéant,
- Un RIB.



Le règlement sera effectué sous réserve d'une réception exhaustive des pièces justificatives.

1.7. ARTICLE 5 : MODIFICATIONS ou ANNULATION

Les co-contractants se réservent le droit d'apporter au présent contrat les modifications qui s'avèreraient nécessaires d'un commun accord :

- Si une évolution du marché public modifiait de façon significative la sous-traitance,
- Si l'évolution pédagogique du groupe nécessitait des ajustements et après accord du Commanditaire,
- Si d'autres évènements majeurs devaient conduire à modifier l'organisation.
- Sans préjudice du droit des parties à être indemnisées des frais et investissement éventuellement engagés, les principes suivants sont retenus en cas d'annulation ou de report :
 - Toute session de formation annulée par le Commanditaire ne pourra pas être facturée par le sous-traitant.
 - Toute session de formation annulée par le sous-traitant ne fera pas l'objet d'une facture par ce dernier.
 - Toute demande de report de date de formation par le sous-traitant doit être effectuée au minimum 15 jours ouvrés avant la date de prestation, sauf cas de force majeure.

Chaque changement fera l'objet d'une négociation préalable entre Ocellia et le Sous-traitant. Un avenant au présent contrat et un acte modificatif de la LC4 seront établis le cas échéant et soumis à la validation préalable du Commanditaire.

ARTICLE 6 : PIÈCES JURIDIQUES

Le Sous-traitant doit fournir à Ocellia avant toute intervention les pièces juridiques suivantes :

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile : à renouveler tous les ans,
- Attestation de fournitures des déclarations URSSAF : à renouveler tous les 6 mois,
- Attestation relative à la TVA (assujettissement ou exonération),
- RIB.

La mise à jour de ces pièces et leur transmission à Ocellia sont à l'initiative du Sous-traitant.

ARTICLE 7 : RESPECT DE LA CERTIFICATION QUALITE

Ocellia est certifiée Qualiopi. La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation.

Le Sous-traitant respecte les normes Qualité d'Ocellia pour ne pas mettre en péril le maintien de la certification Qualiopi.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE

Ocellia et le Sous-traitant sont tenus au respect du secret professionnel à l'égard des informations dont ils pourraient avoir connaissance lors de l'animation de la formation au sujet des stagiaires ainsi que des entreprises concernées, et conserver en toutes circonstances la réserve et la discrétion nécessaires à leurs fonctions.

ARTICLE 9 : RGPD

Le Sous-traitant garantit que le traitement des données personnelles qu'il aura en sa possession, le cas échéant, respecte les exigences du RGPD.

Le Sous-traitant prendra les mesures garantissant un bon niveau de sécurité et de confidentialité des données : le sous-traitant, dans la mise en œuvre d'un traitement de données personnelles, doit offrir au titulaire du marché « des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD et garantisse la protection des droits de la personne concernée » (article 28 du règlement européen).





ARTICLE 10 : CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Le sous-traitant s'engage à ne répondre à aucune sollicitation directe ou indirecte qui pourrait lui être faite par le Commanditaire dans le cadre du marché en cours et à informer systématiquement Ocellia de toute sollicitation du Commanditaire.

De même, il s'engage à ne pas démarcher personnellement les entreprises avec lesquelles il aura été en contact par l'intermédiaire d'Ocellia durant la mise en œuvre du marché et dans les 3 ans suivant cette mise en contact.

Le sous-traitant ne doit pas faire la promotion de son activité lors de ses interventions. A ce titre, il ne doit pas insérer son logo sur les supports de cours chartés Ocellia.

En aucun cas le Sous-traitant ne doit communiquer à l'extérieur (presse, média, sites, ...) en son nom propre sur cette action de formation.

1.8. ARTICLE 11 : ATTRIBUTION de JURIDICTION

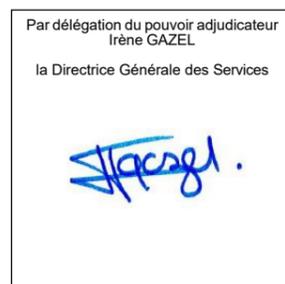
Tout litige lié à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat de sous-traitance sera soumis au Tribunal Administratif de LYON.

Elisabeth JUNET
Directrice Générale
OCELLIA Santé-Social

Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente
Par Délégation du pouvoir adjudicateur,
Irène GAZEL,
Directrice générale des services UNIVERSITE LUMIERE LYON II

Date : Lyon, le 10/01/2024

Date :

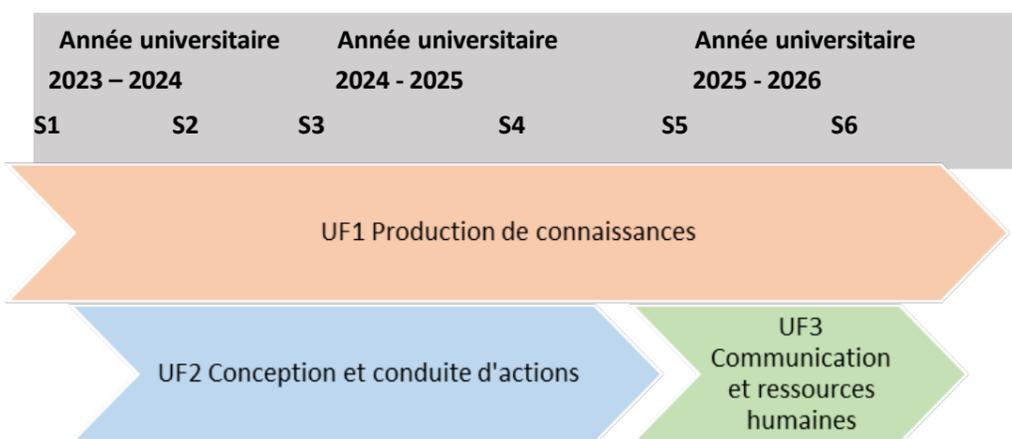


Lu et approuvé





ANNEXE 6 Schéma Modalités pédagogiques Polynésie Française : organisation par semestre



ANNEXE 7 Volumétries et coûts des prestations réalisées par l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre du DEIS Polynésie Française



MAPA n° 3942 du 26 mai 2023
 Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE)
 du Ministère des Solidarités et du Logement de Polynésie Française

Formation diplômante au
 DIPLOME D'ETAT D'INGENIERIE SOCIALE (DEIS) dans le secteur social et médio-social

VOLUMETRIES ET COÛTS MAXIMUMS DES PRESTATIONS
 SOUS-TRAITEES A L'UNIVERSITE LYON II - UFR ASSP

TRANCHE CONDITIONNELLE (Réalisation de la formation)				
PRESTATIONS	Volumétries MAXIMALES sous-traitées	Montant unitaire TTC (en €)	Coût total TTC MAXIMUM (en €)	ATTENDUS ET RENDUS A JOINDRE A LA FACTURE
Mise à disposition par l'Université Lyon II-UFR ASSP d'une équipe pédagogique à la formation et aux étudiants, en fonction du programme pédagogique proposé et validé par OCELLIA :	84 h (soit 12 jours x 7 heures) réalisées sur les trois années du parcours	COÛT HORAIRE DE BASE : 66,35 €	5 573,40 €	Emargements de présences hebdomadaires Supports de formation
• 1 Cours magistraux (Intervenants titulaires ou vacataires) <u>POUR LES COURS DISPENSES PAR L'UFR-ASSP DEPUIS LA METROPOLE :</u> Coût horaire de base + Majoration pour tarif de nuit Attribution de 7% de repos de compensation par heure de travail effectif réalisé entre 23 h et 6 h (heures Métropole) Formule de calcul à appliquer : Nbre hres travaillées entre 23h et 6h X (coût horaire de base + majoration horaire)	Nombre d'heures travaillées entre 23h et 6h	MAJORATION DU COÛT HORAIRE DE BASE : 4,64 €	389,76 €	
<u>POUR LES COURS DISPENSES PAR L'UFR-ASSP A PAPEETE :</u> Application du coût horaire de base + Si l'Université Lyon II-UFR ASSP est amenée à intervenir in situ pour dispenser des heures de formation dans le cadre du parcours DEIS à Papeete, les conditions de prise en charge seront les suivantes : Ocellia et l'Université Lyon II - UFR ASSP ont convenus d'une prise en charge élargie (10 jours) des frais liés à la venue d'un collaborateur à Papeete. Montants maximums remboursés sur présentation des justificatifs originaux. Réservations, déplacements et hébergements organisés par l'Université Lyon II - UFR ASSP.	10 nuitées (petits-déjeuners compris)	125 € maxi / nuitée	1 250,00 €	Factures et autres justificatifs originaux liés à ces dépenses.
	20 repas	30 € maxi/repas	600,00 €	
	1 billet d'avion aller-retour	2 100 € maximum	2 100,00 €	
	10 jours de location de voiture (frais de parkings et carburant compris)	60 € maxi/jour	600,00 €	
TOTAL TTC MAXIMUM sous-traité sur la TRANCHE CONDITIONNELLE			10 513,16	



TOTAL TTC MAXIMUM sous-traité sur la TRANCHE CONDITIONNELLE	en FCFP	1 254 553,70
---	---------	--------------

A Lyon, le 10/01/2024

Elisabeth JUNET

Directrice Générale

OCELLIA Santé-Social

A Lyon, le

*Madame Isabelle VON
BUELTZINGSLOWEN,*

Présidente

*Par Délégation du pouvoir
adjudicateur,*

Madame Irène GAZEL

ElisabethJUNET

Signature numérique de
ElisabethJUNET

Date : 2024.01.10

14:23:24 +01'00'

